

## **NOTE SUR LES MASSES D'EAU EN RM&C**

**Sur les cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée et Corse, le risque de non atteinte du « bon état » des masses d'eau se présente de la façon suivante :**

- **pour 1/3, le risque est faible**
- **pour 1/3, il y a doute sur le risque ou le risque est fort**
- **et 1/3 sont considérées comme des « masses d'eau fortement modifiées », et donc, a priori, assujetties à un objectif de « bon potentiel écologique » au lieu de « bon état écologique ».**

**L'impact des ouvrages transversaux, des aménagements et des activités, des prélèvements et des modifications du régime concernent respectivement 75, 70 et 65 % des masses d'eau pour lesquelles un risque est avéré.**

**Parallèlement, l'arc alpin connaît des problèmes de pollution principalement dus au tourisme et à l'élevage.**

**On voit donc bien que l'impact le plus marquant provient des aménagements créés le plus souvent sur les masses d'eau de montagne : barrages hydro-électriques, seuils, endiguements...**

**Sont ainsi principalement concernés les bassins du Doubs, de l'Ain, des Alpes du nord, de l'Isère, du bas Dauphiné et de la Durance.**

**La mise en œuvre d'actions pour réduire ce risque, ainsi que pour protéger les situations actuelles en bon ou très bon état, constitue un enjeu majeur du futur SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin) pour atteindre les objectifs de la directive-cadre.**

-----